

BULLETIN  
DE LA  
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE  
DE BRETAGNE  
1929 — N° 1.

---

VARIÉTÉS

---

I

**Le plébiscite de l'an X en Bretagne**

L'histoire de la Bretagne à partir de 1800 reste à écrire. Très rares sont les livres ou les articles consacrés à l'étude du régime consulaire et impérial, de la Restauration, de la Monarchie de Juillet dans l'Ouest <sup>(1)</sup>. A titre d'indication et dans le dessein de susciter quelques vocations de travailleurs, curieux d'histoire provinciale au XIX<sup>e</sup> siècle, voici les résultats du plébiscite de l'an X dans les cinq départements bretons d'après un document des Archives Nationales <sup>(2)</sup>.

*Côtes-du-Nord*. — 804 registres, 25.342 oui, 41 non; 25.383 votants contre 60.577 n'ayant pas voté (85.960 inscrits).

(1) Nous nous permettons de rappeler à nos lecteurs l'existence des trois monographies suivantes :

L. BENAERTS, *Le régime consulaire en Bretagne. Le département d'Ille-et-Vilaine durant le Consulat (1799-1804)*, Paris, 1914, 1 vol. in-8°.

R. DURAND, *Le département des Côtes-du-Nord sous le Consulat et l'Empire (1800-1815). Essai d'histoire administrative*, Paris, 1926, 2 vol. in-8°.

E. SAGERET, *Le Morbihan et la Chouannerie morbihannaise sous le Consulat*, Paris, 1910-1917, 5 vol. in-8°.

(2) BII 671, Votes populaires, Acceptation de la Constitution de l'an X. — Ministère de l'Intérieur. Résultats des votes du Peuple Français sur la question qui lui a été soumise par l'arrêté des Consuls du 20 floréal an X : Napoléon Bonaparte sera-t-il Consul à vie ? 24 messidor an X.

*Ille-et-Vilaine.* — 40.578 oui, 65 non; 40.643 votants contre 29.585 n'ayant pas voté (70.228 inscrits).

*Finistère.* — 20.088 oui, 21 non; 20.109 votants contre 56.096 n'ayant pas voté (76.205 inscrits).

*Morbihan.* — 30.382 oui, 31 non; 30.413 votants contre 39.686 n'ayant pas voté (70.009 inscrits).

*Loire-Inférieure.* — 19.059 oui, 23 non; 19.082 votants contre 60.218 n'ayant pas voté (79.300 inscrits).

OBSERVATIONS. — « Les résultats adressés par le ministre de la Justice à celui de l'Intérieur ont été réunis à ceux qui ont été transmis à celui-ci par les préfets.

Le ministre de la Guerre s'est réservé de faire connaître directement au Premier Consul les votes de l'armée. »

On ne manque pas d'être frappé du très grand nombre des abstentionnistes (Côtes-du-Nord 60.577, Loire-Inférieure 60.218, Finistère 56.096, Morbihan 39.686, Ille-et-Vilaine 29.585), et du chiffre extrêmement faible des « non » (Ille-et-Vilaine 65, Côtes-du-Nord 41, Morbihan 31, Loire-Inférieure 23, Finistère 21).

R. DURAND.

## II

### Une répercussion en Bretagne de la Révolte des Cent-Jours

Une récente étude de M. Gabory, parue dans les *Mélanges* offerts à M. Joseph Loth à l'occasion du quatre-vingtième anniversaire de sa naissance <sup>(1)</sup>, est venue apporter quelques lumières sur le mouvement insurrectionnel chouan, qui éclata en Bretagne et en Vendée à la nouvelle du débarquement de Napoléon au golfe Juan.

Cette révolte, qui suscita en Vendée des luttes assez sérieuses, n'eut pas en Bretagne un très gros retentissement et n'affecta guère — M. Gabory l'a montré — que les départements du Morbihan et de la Loire-Inférieure. Pourtant, elle

(1) E. GABORY, *La Révolte des Cent Jours en Loire-Inférieure*, article extrait des « Mélanges Bretons et Celtiques offerts à M. Joseph Loth ».